

**Décret n° 2019-857 du 20 août 2019 modifiant le décret n° 88-1083 du 30 novembre 1988 relatif à l'attribution d'une prime spécifique à certains agents**

20/08/2019

Ce décret ajoute à la liste des corps éligibles au versement de la prime spécifique, les membres du nouveau corps des infirmiers anesthésistes de la fonction publique créé par le décret n° 2017-984 du 10 mai 2017.